

dus par ces choses, et du travail employé pour les produire, un prix déterminé en un mot par la rareté *légale*, résultat de vos tarifs. Et tout cela parce que l'État ne peut pas exercer son droit *illimité* de prélever et de dépenser l'impôt sans influer sur la richesse publique. C'est-à-dire que vous concluez de l'existence d'un mal, à la nécessité de le propager au lieu de le restreindre, et que vous ne voyez d'autre moyen de remédier à un abus, que d'en multiplier les inconvénients. Mais songez donc, Monsieur, que cette influence irrégulière, inégale de l'impôt sur la richesse particulière, et sur les forces productives, a toujours été considérée comme un mal qu'il fallait s'appliquer à éviter. Et que nous devons à ce sentiment de justice tous les efforts heureux ou malheureux de notre législation fiscale, pour atteindre tous les citoyens sans exception, et toujours dans la proportion, égale pour tous, de leurs fortunes. Comment n'avez-vous pas conçu de doute sur la légitimité d'un principe qui vous menait à de telles conséquences ?

Mais, me dites-vous, puisque vous ne voulez pas que le gouvernement prenne aux uns pour venir au secours des autres : « Vous allez démolir les hospices, les salles d'asiles, les écoles gratuites pour le pauvre. Vous allez constituer la société la plus inhumaîne qui ait jamais existé. »

Ainsi, voilà les fabriques de draps assimilées aux hospices, les filatures de coton, aux salles d'asiles, les industries qui nous font payer la nourriture, les outils, le vêtement plus cher, c'est-à-dire qui nous privent d'une quantité donnée de ces objets, transformées en institutions de bienfaisance, et les monopoleurs changés en fonctionnaires publics ! Ces choses et ces hommes sont devenus sacrés, non parce qu'il y a de l'analogie dans l'utilité des unes et dans les services des autres, mais parce qu'ils vivent aux dépens de l'impôt, et que l'Etat a le droit de dépenser l'impôt comme il l'entend ! Je sais bien que les Saint-Simonniens disaient : chaque profession doit être une fonction : mais ils se plaçaient dans un milieu idéal qui ne s'est point réalisé, et d'ailleurs, chaque fonction n'était, pour eux, que le pouvoir spécial donné à chaque homme de dévouer ses facultés naturelles au bien de la société. Or, je vous le demande, un homme exerce-t-il une industrie, une profession dans l'intérêt social ou dans son intérêt personnel ? Par dévouement ou par calcul ?

Ce n'est pas parce que le gouvernement a, selon vous, le droit de percevoir et de dépenser l'impôt, et parce qu'il abuse de ce droit, que ce genre d'exploitation appelé *monopole*, sera estimé à l'égal d'un